

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 81 (1984)
Heft: 10

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société romande d'apiculture

AUX CONSEILLERS APICOLES ROMANDS

Chers collègues,

L'année apicole touchant à sa fin, je vous rappelle les prescriptions en vigueur :

1. Vos rapports de conseillers apicoles doivent être envoyés au président de votre section pour le **1^{er} octobre, dernier délai**.
2. Les présidents de section feront parvenir tous les rapports pour le **10 octobre** au responsable cantonal.
3. Les responsables cantonaux enverront, pour le **20 octobre**, tous les rapports au responsable SAR.

Je vous suis reconnaissant pour l'infatigable et précieux travail que vous avez accompli durant cette année 1984.

ACHÈTE

miel suisse (fleurs et forêt), en seaux de 25 à 50 kg.

Offres écrites à :

**Josef Blattmann, Wesenmatt,
8944 Sihlbrugg-Dorf,
tél. (032) 25 71 44, M. Dürst.**

Veillez accepter, chers collègues, mes très cordiales salutations.

*Le responsable pour
la vulgarisation apicole SAR:*
**Jean-Paul Cochard,
1411 Cronay**

VÉTÉRANS SAR

Les sections sont invitées à remettre au soussigné, pour le **20 octobre au plus tard**, la liste des vétérans SAR,

- 25 ans (entrés en 1960);
- 40 ans (entrés en 1945),

avec les indications suivantes:
N° matricule, nom, prénom, domicile, année d'entrée.

Veillez s'il vous plaît établir une liste pour chaque groupe de vétérans et écrire lisiblement (machine à écrire si possible). Les apiculteurs qui ne seraient pas inscrits dans le délai prévu figureront sur la liste de l'année suivante.

Une attention pour **une telle fidélité à la SAR** ne doit pas être oubliée **par les responsables des sections.**

Merci et bonnes salutations.

Le préposé aux vétérans:
**Albert Thiévent,
2875 Montfaucon (JU)**